

FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

La fermeture du cuivre : une nouvelle étape pour le Très Haut Débit en France

Pendant plus de 50 ans, le réseau cuivre (téléphone fixe) a accompagné les Français et est même allé au-delà de ce pourquoi il avait été conçu, en soutenant le développement de l'Internet ADSL dans les années 2000 et 2010. Présentant des performances plus limitées que la fibre optique, il devient aujourd'hui redondant et est de moins en moins utilisé : sa fermeture progressive est engagée, et s'achèvera d'ici 2030.



La fibre optique : un succès français

Grâce au Plan France Très Haut Débit, la France est l'un des pays les mieux couverts d'Europe. La quasi-totalité des foyers sont désormais raccordable à la fibre optique, qui est devenue le mode d'accès à Internet privilégié par les Français.

Comment se déroule la fermeture ?

La fermeture du réseau cuivre (ADSL, VDSL, RTC) se déroule progressivement, commune par commune, en deux étapes.

1

Fermeture commerciale :

il n'est plus possible de souscrire une nouvelle offre ou de changer d'opérateur sur le réseau de cuivre. Les abonnements existants continuent cependant de fonctionner.

2

Fermeture technique :

l'ensemble des services sur le réseau de cuivre seront définitivement arrêtés, à l'échelle de chaque commune.

D'ici 2030, il sera totalement remplacé par des solutions plus modernes et performantes : la fibre optique, ainsi que des solutions complémentaires Très Haut Débit (4G/5G fixe, satellite).



POURQUOI PASSER À LA FIBRE ?

- ✓ Débits beaucoup plus rapides
- ✓ Connexion plus fiable et stable
- ✓ Moins sensible aux intempéries
- ✓ 4 fois moins énergivore que le cuivre

Dans les zones non encore couvertes
par la fibre, des alternatives performantes existent :

- Réseaux mobiles Très Haut Débit (4G/5G fixe)
- Satellite (orbite basse ou géostationnaire)

Tous les usages actuels du cuivre peuvent être assurés :
téléassistance, ascenseurs, télérelève, lignes de secours, etc.

- Toutefois, il est recommandé de conserver le cuivre tant que le local n'est pas encore éligible à la fibre.
- L'éligibilité interviendra très probablement avant la fermeture technique du réseau.
- Si le local est déjà éligible, il est conseillé d'anticiper la migration vers la fibre.

Anticipez dès maintenant !

La clé de la réussite c'est l'anticipation. **Anticiper aujourd'hui, c'est garantir la continuité des services demain** et éviter toute interruption de service.

Particuliers, entreprises, TPE/PME, artisans, professions libérales, collectivités et administrations : la fin progressive du réseau cuivre vous concerne tous.

Si vous êtes un particulier, vous pouvez dès maintenant contacter l'opérateur de votre choix pour souscrire un abonnement à la fibre optique, en demandant la conservation de votre numéro de téléphone pour vos usages. Dans tous les cas, votre opérateur vous contactera en amont de la date de fermeture technique afin de vous proposer une offre de remplacement adaptée à votre situation.

Si vous êtes une entreprise ou une administration, votre opérateur prendra également contact avec vous pour vous proposer la solution la plus pertinente. Vous restez bien entendu libre d'accepter cette proposition, de vous adresser à un autre opérateur ou de résilier votre offre si elle n'est plus nécessaire.

**Pour garantir la continuité de vos services,
préparez votre passage au Très Haut Débit dès que possible.**

Vérifiez la date de fermeture dans votre commune : www.economie.gouv.fr/treshautdebit

Plus d'informations : www.economie.gouv.fr/treshautdebit/actualites